REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2018

<u>Présents</u>: JL Martin, M Charbonnier, N Fontany, A Rixte, R Givaudan, A Milési, A Buffet, C Alligon, C Soureillat, F Crespo, S Veyrier, C Thibaud, D Thévenieau, P Théolas, B Jouve, P Fabre

Absents: G Gosselin (exc), N Haddad, JL Legrand

Pouvoirs: G Gosselin à R Givaudan

Date de convocation : 22 novembre 2018

<u>Secrétaire de séance</u> : Chantal Soureillat

Séance ouverte à 18h30

Avant de débuter cette séance, Monsieur le Maire souhaiterait remercier trois associations pour leurs actions réalisées au cours de ces deux derniers mois.

- Le Club St Vincent pour son investissement dans la semaine bleue (du 8 au 14 octobre). Cette année outre le traditionnel repas du CCAS offert aux plus de 70 ans, plusieurs manifestations étaient organisées (concours de belote, conférence, loto).
 - Le Club St Vincent a remis au CCAS un don de 665.42 € correspondant au montant des recettes encaissées lors des trois manifestations.
 - Monsieur le Maire remercie tous les commerçants, artisans, fournisseurs pour leurs dons qui ont servi à fournir généreusement les lots proposés au concours de belote et au loto. Monsieur le Maire revient également sur la journée de conférence proposée par Hugo Mansoux, glaciologue. Le matin, il a présenté aux classes élémentaires un exposé sur les glaciers en danger et le changement climatique, les élèves très intéressés ont posé une multitude de questions.
- La Mairie grâce au soutien de Mme Françoise Lousberg Coulon et l'association des 11 tours a pu organiser avec les archives départementales de la Drôme une magnifique exposition à la Chapelle du Pradou « 1914-1918 Images de la Drôme en Guerre » qui a accueilli 344 visiteurs auquel s'ajoutent au moins 50 personnes lors du vernissage. Un grand merci pour leur engagement dans la commémoration du centenaire.
 - Monsieur le Maire remercie également les institutrices et Catherine Alligon pour la participation des élèves à cette commémoration.
- Le comité d'organisation du marché de noël pour avoir, une nouvelle fois, assurer avec brio l'organisation de cette manifestation d'ampleur qui accueille chaque année un grand nombre de visiteurs. Le beau temps était au rendez-vous ce qui a rendu cette journée d'autant plus agréable. Félicitations à Corinne Wolbert, nouvelle présidente et à tous les bénévoles.

Mise au vote du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2018

Accord unanime de l'assemblée sur le procès-verbal du 24 octobre 2018.

Modification de la composition des commissions et groupes de travail

Considérant la nomination de Pierre Fabre comme conseiller municipal suite au décès de Michel Bron, il convient de revoir la composition des groupes de travail et commission extra-municipales fixée par délibérations du 23 mai 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la nouvelle composition comme suit :

Groupes de travail:

	Social Cimetière Cérémonies Personnes âgées	Affaires scolaires Petite enfance Bibliothèque	Associations Animations	Musée Point d'info	Bâtiments Techniques	Eau Assainiss. Voirie	Communicat Site internet Bulletin Municipal
Adjoint référent	N. Fontany	M. Charbonnier	N. Fontany	N. Fontany	A. Milési	A Rixte	R. Givaudan
Elus	C. Soureillat	C. Soureillat	R. Givaudan	N. Haddad	R. Givaudan	P. Fabre	N. Fontany
	A. Milési	C. Thibaud	A. Milési	G. Gosselin	A. Buffet	P. Théolas	B. Jouve
	R. Givaudan	S. Veyrier	C. Alligon	JL.	JL Legrand	A. Milési	A . Buffet
	C. Thibaud	D.Thévenieau	S. Veyrier	Legrand		D. Thévenieau	G. Gosselin
		N. Haddad	F. Crespo				N. Haddad
							D. Thévenieau

Commissions extra-municipales:

	Culture Salle expo	Environn. Dev. Durable Ecologie Fleurissem.	Sport Jeuness.	Comm. Artisan. Tourism	Urba Patrim.	Agriculture Bois	Sécurité Access. Plan des Risques	Finances
Adj. réf	M. Charbonnier	M. Charbonnier	R. Givaudan	N. Fontany	A. Rixte	A. Rixte	R. Givaudan	A. Milési
	C. Alligon	C. Soureillat	A. Milési	R. Givaudan	P. Fabre	S. Veyrier	N. Fontany	N. Fontany
	C. Soureillat	A. Buffet	C. Thibaud	B. Jouve	A. Buffet	P. Théolas	A. Milési	JL
Elus	D. Thévenieau	S. Veyrier	C. Alligon	C. Thibaud	N. Haddad		D. Thévenieau	Legrand
	N. Haddad	D. Thévenieau	M.Charbon nier	G. Gosselin			N. Haddad	
	B. Jouve	N. Haddad	D. Thévenieau F. Crespo	JL Legrand	A.Milési		F. Crespo	
Extra	Limité à 8	Limité à 6	Limité à 6	Limité à 6	Limité à 6	Limité à 9	Limité à 8	Limité à 4

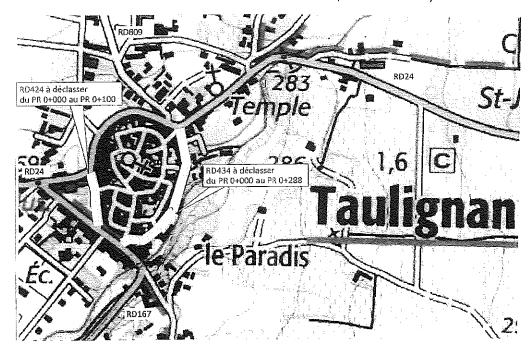
Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Département de la Drôme – Travaux d'aménagement RD 167 et RD 434 ainsi que le déclassement de la RD 434

Les aménagements de routes départementales en zone agglomérée sont soumis à une double maîtrise d'ouvrage et donc à une double responsabilité :

- La commune qui est propriétaire d'ouvrages implantés sur le domaine public départemental, le maire disposant de plus du pouvoir de police de la circulation sur toutes les voies, quel que soit leur statut, à l'intérieur de l'agglomération,
- Le Département qui reste propriétaire du domaine public routier départemental

Pour simplifier les procédures, le Département transfère à la commune sa maîtrise d'ouvrage pour réaliser, en son nom et pour son compte, les parties de l'opération relevant de sa maîtrise d'ouvrage.

L'opération consiste à réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation de la Route de Valréas (RD167) et l'aménagement de la Rue des Remparts ainsi que le déclassement dans la voirie communale de la RD 424 ET RD 434 suivant le plan ci-dessous (388 m de voies).



La commune réalise la totalité des aménagements et fait son affaire de l'ensemble de l'opération, c'est-à-dire les études nécessaires, les marchés publics, le suivi de récolement de ceux-ci.

Le Département s'assurera du respect des prescriptions de l'accord préalable de voirie délivré à la commune et des éventuelles permissions de voiries accordées aux concessionnaires de réseaux occupants du domaine public routier départemental.

Au vu de l'avant-projet arrêté par les deux parties et notamment de son enveloppe financière prévisionnelle et compte tenu du règlement départemental relatif aux opérations liées aux RD en zone agglomérée :

Le Département transfère à la Commune sa maîtrise pour réaliser en son nom et pour son compte les parties de l'opération qui lui incombent et dont le coût prévisionnel est de 36 288 € TTC.

De plus, dans le cadre de la remise en ordre de la domanialité des voies, un montant forfaitisé de 45 000 € TTC a été retenu, d'un commun accord entre la Commune et le Département, représentant les coûts estimés de la remise en état des revêtements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le transfert de maîtrise d'ouvrage que le Département confie à la Commune pour réaliser en son nom et pour son compte la part de l'opération relevant de sa maîtrise d'ouvrage pour un montant prévisionnel 81 288 € TTC et autorise le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage correspondante ainsi que toutes les pièces concernant l'opération.

Subvention exceptionnelle aux communes sinistrées de l'Aude

Le lundi 15 octobre restera à jamais une journée noire pour l'ensemble des audois et audoises. Près de 20 ans après, l'histoire se répète et ce Département paie à nouveau un lourd tribut à ces inondations dévastatrices et imprévisibles.

Ne pouvant rester indifférents aux colossaux dégâts matériels subis par quelques 70 communes, l'Association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude ont souhaité lancer un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable aux communes sinistrées. Ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes audoises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€ pour témoigner sa solidarité aux communes audoises si durement touchées par les intempéries du 15 octobre dernier et précise que cette somme est prévue au compte 6574 du budget 2018.

Création d'un emploi Parcours Emploi Compétence (PEC) à compter du 1er décembre 2018entretien des locaux, restaurant scolaire et garderie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent contractuel exerçant les missions d'agent d'entretien, aide au restaurant scolaire et garderie a dû mettre fin (en commun accord) à son contrat de travail avant le terme fixé initialement au 7 juillet 2019.

Il explique qu'il s'agit de Mme Firdaws Barkal, la maman de la famille de réfugiés accueillie sur Taulignan. Les services de Pôle Emploi lui ont proposé de suivre une formation à Nyons pendant 3 mois pour apprendre le français. Cette formation représente 31 heures d'apprentissages par semaine, elle est donc incompatible avec son emploi de 26 heures par semaine à la mairie. Elle continuera, pendant cette période, à percevoir un complément de salaire par Pôle Emploi.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi aidé (PEC) pour remplacer cette personne qui quitte nos effectifs au 30 novembre 2018. Afin d'assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose ainsi de créer :

 Un emploi en Parcours Emploi Compétence sur une durée hebdomadaire de travail de 26h, rémunéré au SMIC pour une période de 2 ans à compter du 1^{er}décembre 2018.

Il précise que l'entretien des locaux de la maison médicale a été enlevé du poste de travail de l'agent communal et sera désormais réalisé par une entreprise privée (3 fois par semaine soit 4.5 heures). Monsieur le Maire explique que cette mission rendait le recrutement difficile et que la gestion des congés et remplacements sur ce poste devenait difficile à gérer compte tenu des horaires particuliers. Monsieur le Maire rajoute qu'en enlevant ce travail « matinal », l'agent communal sera moins fatigué et donc plus disposé à s'occuper des enfants à l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'agent d'entretien, aide au restaurant scolaire, garderie, à compter du 1^{er} décembre 2018 dans le

cadre des parcours emploi compétence pour une durée maximale de 2 ans et précise que ce poste sera rémunéré au SMIC sur une durée hebdomadaire de travail de 26 heures.

Création d'un emploi non permanent au Musée de la Soie (26h/semaine) à compter du 15 décembre 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis la réduction des contrats aidés, la commune a été dans l'obligation de réduire fortement les horaires d'ouverture du Musée de la Soie.

Le contrat aidé de M. METAUD Jean-Pierre arrive à son terme le 14 décembre et ne pourra plus être renouvelé.

M. METAUD Jean-Pierre porte, à lui tout seul, la structure d'octobre à mars. Il est rejoint par du personnel saisonnier pour la période d'avril à septembre. M. METAUD est très polyvalent, il s'occupe de l'entretien des machines et du bâtiment. Ses compétences techniques permettent de dégager du temps pour les services techniques qui n'interviennent quasiment plus dans la structure. Outre ces compétences techniques, M. METAUD réalise toute la partie commerciale à savoir la prospection, la communication, les régies, les visites guidées....

Compte tenu de ces compétences et malgré la non reconduction de son contrat aidé, Monsieur le Maire propose de garder M. METAUD comme agent contractuel pour une période de un an. Il propose donc :

• La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet pour assurer les missions d'agent polyvalent au Musée de la Soie.

L'emploi sera créé pour la période du 15 décembre 2018 au 14 décembre 2019. La durée hebdomadaire de travail sera fixée à 26 heures.

La rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 347 – indice majoré 325 de la fonction publique.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'agent polyvalent au Musée de la Soie représentant 26 heures de travail par semaine en moyenne pour la période du 15 décembre 2018 au 14 décembre 2019. Il autorise le Maire à signer le contrat de travail, précise que cet emploi sera doté de la rémunération correspondant à l'indice brut 347 indice majoré 325 de la fonction publique et que les crédits suffisants sont prévus au compte 6413 au budget du Musée de la Soie.

Virements de crédits / Décisions modificatives

Budget Commune

Section de fonctionnement

OBJET DES DÉPENSES		R CRÉDITS DÉJÀ OUÉS	AUGMENTATION DES CRÉDITS		
OBJET DES DEL ENGES	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes	
Fournitures de voirie	60633	2000 00			

Contrats de prestations	611	2110	00			
Locations mobilières	6135	3770	00			
Locations immobilières				6132	3770	00
Voiries				615231	899	00
Réseaux				615232	6863	
Charges locatives	614	2055	00			
Terrains	61521	10 990	00			
Bois et forêts	61524	1612	00			
Etudes et recherches	617	1473	00			
Versements organismes de formation	6184	2500	00			
Honoraires	6226	1000	00			
Frais actes et contentieux	6227	1000	00			
Annonces et insertions	6231	237	00			
Fêtes et cérémonies	6232	500	00			
Fêtes et cérémonies divers				6238	500	00
Assurances				6161	110	00
Documentation générale			/ de tartes to t tem	6182	293	00
Publications				6237	650	00
Réceptions				6257	135	00
Affranchissements				6261	50	00
Frais de télécommunications				6262	3000	00
Cotisations, concours divers				6281	371	00
Frais de gardiennage bois				6282	610	00
Autres services extérieurs (TAPS, sorties scolaires)				6288	3141	00
Taxes foncières				63512	855	00
Personnel non titulaire				6413	8000	00
-					0000	30
TOTAUX		29 247	00		29 247	00

Section d'investissement

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SU ALLO	R CRÉDITS DUÉS	AUGMENTATION DES CRÉDITS			
OBJET DES DEFENSES	Chapitre et article	Sommes		Chapitre et article	Sommes	
Installations, matériel	2315/41	650	00			
Frais d'études				2031/182	650	00
Plantations				2121/41	1500	00
Travaux voirie	2315/41	1500	00			
TOTAUX		2150	00		2150	00

Accord unanime de l'assemblée.

Dossiers divers

Aménagement du Pré Fabre

Présentation des deux projets d'aménagements qui seront proposés à la population lors de la réunion publique du 5 décembre et soumis à un vote via un questionnaire remis lors de la réunion publique et intégré dans le prochain bulletin municipal diffusé à la fin du mois de décembre.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la requalification du Pré Fabre était un projet arrêté dans la profession de foi de la liste « Taulignan, avec vous ».

Depuis des décennies, les municipalités se sont attelées à ce projet. Monsieur le Maire précise que durant la mandature de Jean-François Boissier, il avait été envisagé de faire passer la route départementale au milieu du Pré Fabre pour laisser une zone piétonne au pied des remparts. Ce projet d'envergure qui supposait des expropriations et des constructions a été classé sans suite.

Monsieur le Maire rajoute que les aménagements qui seront proposés mercredi prochain à la réunion publique ne sont pas des projets « figés » puisqu'ils laissent la possibilité aux municipalités suivantes d'apporter des solutions différentes.

Dans ces propositions, il a été décidé, en relation avec les services des transports de la Région, de déplacer l'arrêt de bus situé devant le dépôt de pain. Il sera ainsi proposé aux usagers un « vrai » arrêt de bus sécurisé, abrité et accessible aux personnes à mobilité réduite

Les arbres proposés seront bas pour ne pas cacher la vue sur les remparts. L'espace vert pourra être agrémenté d'une fontaine et de tables et bancs supplémentaires.

Monsieur le Maire rajoute que cette requalification du Pré Fabre est inscrite dans un projet d'ensemble avec la réfection des façades du bâtiment mairie.

Monsieur le Maire donne rendez-vous le mercredi 5 décembre à 18 heures à la salle des fêtes pour participer à la réunion publique. Des bulletins seront disponibles ce jour-là pour proposer aux habitants de faire un choix entre les projets 1 ou 2. Coupons également diffusés dans le bulletin municipal qui sera distribué à partir du 17 décembre.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h20

Jean-Louis MARTIN

Le Mai